

**L'OBVAJ SOULIGNE LA SEMAINE CANADIENNE DE L'EAU AVEC LE DÉPÔT DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU PRÉLIMINAIRE**

**Val-d'Or, 22 mars 2014** – L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) est fier d'annoncer le dépôt préliminaire de son Plan directeur de l'eau (PDE) auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Le PDE est un outil utile à la planification visant à prioriser des interventions à réaliser dans les bassins versants de la rivière Harricana, de la rivière Abitibi et de la rivière Bell.

Outre le MDDEFP, plusieurs ministères tels que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec réviseront le document. Suite à quoi, l'OBVAJ apportera les corrections nécessaires et déposera la version officielle.

*« Le PDE est le résultat de trois années de recherche, de consultation et de concertation auprès des acteurs de l'eau. L'équipe est fière du travail accompli, le Plan directeur de l'eau est un excellent outil pour améliorer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant » souligne Guylaine Bois, présidente du conseil d'administration de l'OBVAJ.*

Le plan directeur de l'eau fait un état de la situation et identifie des pistes de solution par rapport aux situations qu'on évalue, aux problèmes soulevés. Généralement, différentes hypothèses sont avancées et documentées. Par la suite, des orientations sont dégagées et formulées en termes d'actions.

Avec des partenaires, l'OBVAJ participera à la mise en œuvre d'actions de restauration, de protection et de sensibilisation sous la forme de projets d'infrastructures, d'acquisitions de connaissances, ou de transferts de connaissances.

— 30 —

**Pour informations :**

Mme Alexandra Dallaire  
Agente aux communications  
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie  
819 824-4049, poste 306  
alexandra\_dallaire@obvaj.org

# Informations supplémentaires

---

## Le Plan directeur de l'eau (PDE)

Le PDE est divisé en trois parties;

- [Le portrait](#); construit en rassemblant toutes les données existantes ayant trait à une utilisation de l'eau ou à sa surveillance.
- [Le diagnostic](#); une caractérisation des points forts et des points faibles des bassins versants en présentant un exposé des problématiques.
- [Des actions](#); aussi appelées enjeux, elles sont dégagées du diagnostic et découlent des problématiques répertoriées.

## Faits saillants

*Solution alternative aux systèmes autonomes d'assainissement des eaux usées par la mise en place de systèmes communautaires décentralisés*

L'OBVAJ a anticipé le besoin de promouvoir et faciliter le traitement de type semi-collectif des eaux usées des résidences isolées d'un point de vue technique, financier et réglementaire non seulement auprès des citoyens, mais aussi des ministères et des municipalités.

*Accompagner le développement agricole*

Il faut prévoir que le développement agricole sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, suite aux changements climatiques anticipés, va s'intensifier; une diversification vers des cultures plus rentables, mais nécessitant des apports en engrais plus importants est imminente. L'optimisation des plans de fertilisation et la mise en place préconisée du drainage par les professionnels agricoles devraient être encadrées par une planification écologique.

*Exploiter un réseau d'observateurs sur le terrain*

Plusieurs riverains seront formés pour compiler des observations sur la qualité de l'eau, à travers des relevés benthiques, mesures de transparence de l'eau, dates de gel-dégel du lac, etc. Ces données vont alimenter des réseaux de surveillance pancanadiens.

## Historique

La création de L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) découle de la Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement du Québec en 2002. Sept ans après la désignation de 33 bassins versants jugés prioritaires au Québec et le déploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) sur ces territoires, le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a procédé à un redécoupage des territoires de bassins versants afin de former 40 OBV et couvrir l'ensemble du Québec méridional, soit 75 % du Québec. Le gouvernement s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement la mise en place de ces nouveaux organismes régionaux ayant pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de chaque bassin versant.

L'OBVAJ voit le jour et forme son premier conseil d'administration lors de son assemblée de fondation à Amos, le 11 janvier 2010. L'Organisme est membre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ).